

CHARTRE HIPPOBUS

Responsabilités :

Les parents (ou la personne désignée sur la fiche de renseignements) **sont responsables de leur enfant** jusqu'à la montée dans la calèche le matin et dès leur descente au retour ou le soir.

L'autorisation donnée à l'enfant pour regagner son domicile seul, relève de la responsabilité de ses parents et dégage celle de la commune à la descente de l'enfant.

Au retour, si un parent ou responsable n'est pas à l'arrêt mentionné au dossier d'inscription, et que l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, il ne pourra pas descendre de la calèche. L'enfant poursuivra son trajet en calèche jusqu'au terminus (services techniques) où les parents seront prévenus et pourront le récupérer.

En cas d'urgence ou d'absence vous envoyez un SMS aux 06.32.44.29.61

Règles d'utilisation :

1 - L'inscription est **valable pour toute l'année scolaire.**

2 - Si l'enfant n'utilise plus ce transport pendant plus d'une semaine, **il sera automatiquement désinscrit**, après vous en avoir informé, sauf cas de maladie.

Et ce, afin de libérer une place pour les enfants en liste d'attente.

3 - **Toutes modifications** : changement ou suppression de jour, absence exceptionnelle ou autre doivent être mentionnées par écrit (cahier de liaison de l'école, courrier ou par SMS au 06.32.44.29.61)

4 - La calèche ne **s'arrête qu'aux arrêts prévus** à cet effet, en aucun cas entre deux arrêts.

5 - **Durant le transport** l'enfant doit :

- Respecter ses camarades ainsi que les adultes qui veillent sur lui
- Rester assis et ne pas crier ne pas gesticuler
- Monter et descendre en avant (comme sur une échelle)
- Attendre l'ordre venant de l'adulte

6 – **Pas d'inscription en cours d'année** excepté pour les nouveaux arrivants.

7 – En cas de pluie, un **mini bus remplacera la calèche.**

Les enfants arrivants alors plus tôt à l'école, une garderie vous donc sera décomptée (0.60cts).

8 – Le passeport doit être **attaché solidement** au cartable de l'enfant.

Merci de respecter les horaires du matin, la calèche ne pouvant pas attendre chaque enfant.

Le non-respect des consignes pourra entraîner des sanctions sous forme d'avertissement, au troisième avertissement, l'enfant sera exclu du transport hippobus.